

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 janvier 2023

---

PLFRSS POUR 2023 - (N° 760)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° AS4540

présenté par

Mme Louwagie, M. Neuder, M. Kamardine, Mme Anthoine, M. Fabrice Brun, M. Hetzel,  
Mme Duby-Muller, M. Seitlinger, Mme Dalloz, M. Nury, Mme Frédérique Meunier, M. Brigand,  
Mme Tabarot, Mme Alexandra Martin, M. Taite, Mme Gruet, M. Portier, M. Breton et  
Mme D'Intorni

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 7, supprimer les mots :

« , dans des conditions définies par voie réglementaire, ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à laisser de la latitude, plus de liberté aux branches professionnelles, afin de déterminer la liste des indicateurs et leur méthode de calcul.

Tout cela sans conditions définies par voie réglementaire.